

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 31 août 2025

Lundi 1^{er} septembre, le Var passe en vigilance Orange orages et Pluie-inondation La rentrée des classes est reportée au mardi 2 septembre

Le département du Var est placé en vigilance ORANGE pour orages et pluie-inondation à partir de 4h du matin et jusqu'en soirée ce lundi 1^{er} septembre 2025.

En fin de nuit de dimanche à lundi, les orages, présents en vallée du Rhône, gagneront le département du Var. Ils pourraient s'accompagner de fortes rafales de vent, de grêle et de pluies diluviennes. Les intensités pluvieuses pourraient aller jusqu'à 30-40 mm en une heure, avec un risque de phénomène stationnaire : les cumuls pourraient alors dépasser les 100 mm en peu de temps.

La partie ouest et centre du département sont les plus concernées par ces orages, même si l'est du département ne sera pas épargné, en fin de journée, avec des intensités moindres néanmoins.

Ce n'est qu'en fin de journée-début de soirée que le risque d'orages intenses s'estompera.

Au regard de la situation météorologique et des prévisions émises par Météo-France, **le préfet du Var a pris la décision, en lien avec les autorités académiques** (direction académique des services de l'éducation nationale - DASEN) **de reporter la rentrée scolaire à mardi 2 septembre et de suspendre les transports scolaires dans l'ensemble du département afin de garantir la sécurité des élèves et des parents.**

Les écoles, collèges et lycées, ainsi que les crèches, seront donc fermés ce lundi 1^{er} septembre et rouvriront le mardi 2 septembre au matin pour assurer la rentrée scolaire de tous les élèves et du corps enseignant du Var dans les meilleures conditions.

Service de la communication interministérielle de l'État en département

Laurent FARÉ
Cécile MENAND
Coline SALMON-VILA
Gabrielle MARTIN (Apprentie)

Contact : 04 94 18 80 30
Merci d'adresser toute demande de presse à :
pref-communication@var.gouv.fr

Bd du 112^{ème} Régiment d'infanterie
cs 31209 – 83070 TOULON Cedex

   

var.gouv.fr 